

Pôle Proximité Citoyenneté
Direction Quotidienneté Citoyenneté
Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_266
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

**52 - REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL
DE DEUX FORFAITS POST-STATIONNEMENT**

Un véhicule appartenant à Monsieur Claude LELAIDIER a fait l'objet de deux forfaits post-stationnement (FPS) d'un montant unitaire de 20 € pour défaut de paiement à l'horodateur les 4 et 6 juillet 2022.

Monsieur LELAIDIER a exercé auprès de la commune de Cherbourg-en-Cotentin un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) le 21 juillet 2022. Celui-ci a abouti à une décision d'annulation du forfait post-stationnement le 17 août 2022, du fait que le véhicule n'était pas stationné sur une place horodatée.

Par courrier en date du 13 septembre 2022, la direction générale des finances publiques de Rennes a informé Monsieur LELAIDIER qu'il ne lui revenait pas d'effectuer les remboursements et l'a donc invité à solliciter la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour procéder à celui-ci.

Compte-tenu des justificatifs fournis et en actant de la bonne foi de l'utilisateur, il est proposé d'accéder à la demande de Monsieur Claude LELAIDIER et lui rembourser le montant des deux forfaits post-stationnement émis les 4 et 6 juillet 2022 et annulés le 17 août 2022.

Le conseil municipal est invité à autoriser le remboursement à Monsieur Claude LELAIDIER d'une somme totale de 40 €.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h44		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_266-DE